



Comment contester un échancier d'eau

Par **AnaïsRM**, le **18/04/2020** à **17:38**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car je souhaite savoir comment contester une mensualisation d'eau et faire en sorte de la rectifier pour la rapprocher de notre consommation réelle.

Nous avons emménagé dans notre habitation le 02/01/2019. VEOLIA, le gestionnaire des eaux, nous a facturé une régularisation pour l'année 2019-2020, basée sur une consommation estimée à 11 m³/an. En effet, suite au COVID 19, ils n'ont pas été en mesure d'effectuer le relevé et ont donc fait cette estimation. Seulement, en relevant mon compteur je me rends compte que nous avons consommé beaucoup plus (environ 100 m³/an pour trois personnes). La régularisation est donc très sous-estimée.

Par ailleurs, ils nous ont calculé un plan de mensualisation qui se base sur cette même estimation de 11 m³/an. Ayant peur d'avoir à payer environ 180 m³ d'un coup, pour la régularisation de 2019-2020 et de 2020-2021, je leur ai écrit en leur communiquant mon relevé en date du 16.04.2020. Je leur demande de revoir la régularisation de 2019-2020 et surtout de rectifier l'échancier de 2020-2021.

Je reçois une réponse me remerciant de leur avoir communiqué l'index mais que la facture a été établie à partir d'une estimation de 11 m³. Je comprends donc qu'ils n'ont nullement l'intention de modifier les mensualisations prévues sur cette mauvaise estimation.

Comment puis-je faire pour les obliger à revoir cet échancier ? Je ne voudrai pas me retrouver à payer d'un coup deux années consommation mal estimées.

D'avance merci.

Par **BrunoDeprais**, le **18/04/2020** à **18:00**

Bonjour

Provisionner par exemple.

Par **amajuris**, le **18/04/2020** à **20:13**

bonjour,

la mensualisation des consommations d'eau estimées se fait automatiquement sur les consommations véritables de l'année précédente et non sur des consommation futures hypothétiques.

comme l'indique brunodeprais, connaissant les véritables consommations, vous pouvez estimer vos prochaines factures et d'en tenir compte dans votre budget.

beaucoup de services des eaux installent des compteurs communicants.

salutations